

Avant le départ de M. Gorceix
pour la Messalie.

juin 1872

Date: pour copie
Par M. de Lamoignon
le 30 Mars 1833
Le MM. de Lamoignon et Chaptal
ont vu le projet de budget pour 1833.

Projet de modifications à apporter au régime de l'École d'Athènes.

L'École d'Athènes, par son acte de fondation, par la nature de ses travaux et par le personnel dont elle se recrute est un établissement universitaire et ne peut relever qu'indirectement d'une Académie ou de tout autre corps libre.

Elle a constitué, depuis son origine, une des principales forces de l'Université et ne saurait, sans grand dommage pour elle, être soustraite à sa hiérarchie naturelle.

Ses éléments essentiels de sa constitution sont bons, puisque la Prusse en s'annexant l'Institut archéologique de Rome, vient de faire une école universitaire modelée sur l'École française d'Athènes, dépendant ^{de} du ministre de l'Instruction publique de Prusse et n'ayant avec l'Académie de Berlin que des rapports de haut patronage scientifique mais non hiérarchique.

Dans son état actuel l'École d'Athènes se recrute des agrégés des Lettres ordinaires élèves de l'École Normale. Les travaux qu'elle fait, loin d'être inférieurs à ceux qu'elle faisait à son origine, leur sont au contraire le plus souvent supérieurs en érudition, en précision et généralement en valeur scientifique.

Il n'y a pas lieu de rien changer à sa constitution actuelle; mais elle peut recevoir des améliorations, que la transformation de l'Institut archéologique allemand rend nécessaires et que je propose au Ministère de réaliser sans retard.

A en considération générale il faut ajouter que l'École d'Athènes par la nature de ses travaux, qui ne sont pas de pure archéologie, exerce une action puissante en Orient, et qu'elle en regardée comme un centre important de civilisation; c'est ce que me disait récemment le Ministre de l'Intérieur de Grèce en m'entretenant de l'offre qu'il nous faisait d'un terrain pour la construction de l'École. Il faut conserver intacte la position que l'École a prise, l'améliorer et non la changer.

Conditions d'admission. Personnel.

Le titre de docteur ou d'agrégé doit être maintenu comme condition absolue de l'entrée à l'École d'Athènes, ainsi que le droit d'y entrer sans examen accordé aux premiers agrégés. Mais ce droit devrait être étendu aux agrégés de grammaire

Il y a eu effort de études très importantes à faire sur les différents dialectes de la Grèce, mais aussi sur les termes employés par les différents dialectes de la civilisation civile et religieuse; et il y a en Grèce et dans le pays limitrophe de la langue d'un grand intérêt philologique et dont la grammaire et le dictionnaire sont presque inconnus. L'étude de ces langues entraîne celle de la légende et des traditions locales, que le progrès de la civilisation fera bientôt disparaître. M. Deville est le seul membre de l'École qui ait jusqu'à présent ^{officiellement} travaillé sur ces matières.

La consolidation consolidée la section des Sciences, portée pour mémoire au budget ~~depuis~~ depuis plus de quinze ans et ~~essayé~~ ^{avec succès} ~~malheureusement~~ confiée à la personne de M. Gorceix, est un besoin de plus en plus urgent de l'École. Une foule de questions relatives à l'antiquité (produits naturels, industries, mines, métaux, monnaies, peintures, pierres précieuses, terres rares, etc.) ne peuvent être traitées au point de vue qu'avec le secours de la doctrine des hommes de sciences. — En second lieu, l'École a peu d'amis que d'autres érudits, visiteurs et décrits les différentes parties du territoire hellénique, grâce à la carte dessinée par les officiers de l'Etat major français, et aux cartes anglaises de l'Etat. Mais ~~cette~~ cette carte de l'Etat major ne l'étend qu'à six ou huit kil. au delà de la frontière du royaume grec.

La carte de la Thessalie et de l'Épire que vient de publier Kiepert à Berlin (avec des documents fournis en grande partie par l'École d'Athènes) montre de vastes espaces laissés en blanc et ~~totallement~~ géographiquement inconnus. Nos lettres ne feront sur ces pays des travaux positifs que s'ils sont aidés ou mieux précédés d'un ~~de~~ savant qui dressera carte par les procédés exacts de la géométrie. En ce moment même M. Gorceix demande à exécuter ce travail pour la Thessalie et l'Épire.

En outre, il est souvent nécessaire qu'un professeur de sciences aide nos élèves de lettres quand il y a des questions de géométrie à exécuter. C'est cette union de lettres et de sciences qui a fait le succès des travaux de l'expédition de Morée et de l'expédition d'Égypte. Les dernières découvertes en Grèce par les Allemands ont été entreprises en commun par M. Curtius et par un savant M. Strack. — Au surplus il serait bien utile que dans le choix des candidats à l'École, on donnât, à valeur égale, la préférence à ceux qui savent dessiner et lever un plan.

Quant aux arts, le beau travail de M. Dumont et Choplain ~~serait~~ ^{serait} venir de montrer ce que les lettres gagnent à s'unir à eux. Cette démonstration suffit.

Du reste ~~l'usage~~ de la mission...

L'Allemagne, en s'annonçant l'intention de Rome, n'a pas manqué d'y joindre une succursale à Athènes. L'Italie et la Grèce sont indispensables l'une à l'autre. Mais l'Italie possède un nombre infini de monuments et de débris de tout nature que la Grèce ne possède pas. Il est très difficile aux membres arrivés à Athènes de se mettre au courant de la science, sans que leur première année ne suffise pas pour cela. Nous n'avons par conséquent la

transition entre l'école normale et celle d'Athènes. C'est à Rome seulement que ~~peuvent~~ se former nos jeunes érudits. Si nous avions dans cette ville une succursale comme les Allemands en ont créé une à Athènes, notre condition serait meilleure que la leur, parce que la préparation se fait facilement à Rome et difficilement en Grèce ~~ou que~~ tandis que chez nous on a en Grèce et en Asie que de vagues ^{de} ~~des~~ ^{travaux} ~~des~~ travaux spéciaux.

Il faudrait donc que ~~l'Allemagne~~ ^{le nombre de} membres de notre école fût ^{porté à 60} réglé à 50 au moins et que la ^{première} année se passât toute entière à Rome, ~~et~~ ^{en} Italie comme cours ^{à Rome} et l'Italie. En ce cours ^{seraient} faits ^{par} le chef de la succursale, qui serait un ancien membre de l'École et aurait le titre de sous-directeur. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être} ^{fait} ^{par} ^{un} ^{des} ^{membres} ^{de} ^{l'École} ^{et} ^{aurait} ^{le} ^{titre} ^{de} ^{sous-directeur}. Ce cours ^{pourrait} ^{être}

Budget

La modification que je propose au régime de l'École d'Athènes sur l'avantage de réaccroître en rien le budget de l'Etat. On peut la réaliser par deux simple modification dans le titre de l'alinéa du chapitre XVII.

Le budget actuel de l'École en 1850.
Sur cette somme le loyer compte pour 12500. Mais la construction d'un local à nous (autre qu'elle constitue une propriété foncière de la France) ~~représente un loyer de 7500~~ ^{représente une économie de 6000.}
Je demande que ces 6000. soient maintenus à la disposition et répartis comme il suit:

- 1. 3600. pour trait. d'un 6^e membre
- 2. 400. ajoutés à l'entretien du mobilier, etc.
- 3. 1000. comme partie du trait. du Sous-directeur.

Le dernier trait. qui serait de 7000. serait complété au moyen de fonds pris sur le chapitre des Missions (Ch. XXV). Si le sous-directeur pouvait être logé à la Villa Médicis, son trait. serait ~~de 6000.~~ ^{de 6000.}

Pour rendre possible les autres améliorations proposées, il suffira de réunir à l'article Abonné pour entretien du mobilier l'article Médecin, pharmacien et dépenses diverses sur lequel il n'est dépensé chaque année que quelques centaines de francs. Avec les 400. ci-dessus, cet article serait porté à 700., sur lesquels le Directeur de l'École devrait prendre les sommes nécessaires aux publications.

De plus, comme le voyage du membre de l'École devient de plus en plus coûteux, à mesure que les recherches sur le sol grec s'épuisent, on maintiendrait l'article de 4000 fr. pour consacrer aux indemnités d'aller et retour, mais il aurait pour titre: indemnité de voyage, et le Ministre pourrait chaque année disposer d'une petite somme qui serait consacrée aux voyages les plus coûteux.

Comparaison des budgets.

Budget actuel.	
Personnel. Directeur	12000
5 membres de l'École	18000
Domestiques	4100
Matériel. loyer	12500
entretien du mobilier	5000
frai d'aller et retour	4000
frai de représentation	6000
dépenses diverses	2000
banquier	900
Total	64500

Budget proposé.	
Personnel. Directeur	12000
5 membres de l'École	17000 (6000 pris sur le Ch. XXV)
Domestiques	4100
Matériel. entretien du mobilier	7400
frai de voyage	4000
représentation	6000
banquier	900
Total	63000

Projet de décret concernant l'École française d'Athènes.

Art. I. Il est créé à Rome une succursale de l'École française d'Athènes.

Art. II. Le nombre des membres de la dite École est fixé à six qui se renouvellent annuellement deux par deux, et dont le tiers total de leur mission est de trois ans.
Art. III. Les deux membres ~~de la dite École~~ ^{de la dite École} ~~passant~~ ^{passant} ~~à Rome~~ ^{à Rome}, où ils habitent la Villa Médicis.

Art. III. Ils sont placés sous l'autorité immédiate d'un Sous-directeur nommé par le Ministre de l'Instruction publique, et qui correspond avec le Directeur résidant à Athènes.

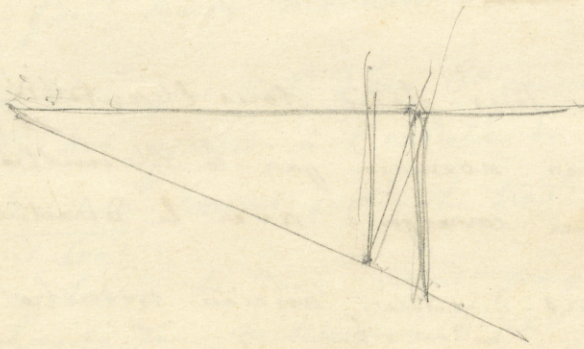
Art. IV. Le sous-directeur, ancien membre de l'École, fait avec deux membres nouveaux des cours d'archéologie destinés à les mettre au courant de la science avant leur départ pour la Grèce. Ces cours doivent être rédigés ~~et autographiés~~ ^{par eux} par les deux membres de l'École et demeurent la propriété de l'École. - Le sous-directeur adresse tous les six mois le sous-directeur adressé au Directeur de l'École un rapport sur le travail de chaque membre nouveau; ce rapport est transmis au Ministre par le Dir. de l'École.

Art. V. Les membres de l'École résidant à Athènes sont continuellement astreints à rédiger chaque année un Mémoire sur un point spécial d'Archéologie, de géographie, ou d'histoire. Ces mémoires sont publiés par le soins publiés par le soins du Directeur de l'École, sous le titre de Mémoires de l'École française d'Athènes. Les mémoires publiés par d'anciens membres de l'École pourront être réimprimés dans cette collection. Les membres de l'École sont astreints à la publication de leurs Mémoires de Science sous ce titre.

Art. VI. Il est créé une classe d'Associés à l'École française d'Athènes. Leur nombre est illimité; ils peuvent être de nationalité appartenant à la nation française ou à toute autre nation.

Art. VII. Le titre d'Associé ne se décerne que par le Ministre sur la proposition de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ou du Directeur de l'École.

Art. VIII. Le Bulletin de l'École d'Athènes, qui est publié par les soins du Directeur et qui est envoyé gratuitement à chacun d'eux.



Mr. Talbot